



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions de santé

Question écrite n° 69768

Texte de la question

M. Maurice Giro * appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes exprimées par les étudiants en masso-kinésithérapie quant à la réforme de leurs études. En effet, il semblerait que la DGS (direction générale de santé) envisage de réinstaurer l'organisation de concours privés d'accès à cette formation pour 70 % des étudiants et à réduire la durée des études pourtant engagées dans un projet d'universitarisation et de mise en place du processus de Bologne. De plus, le champ de compétence des kinésithérapeutes n'a cessé de s'étendre, et, paradoxalement, de voir sa formation se cloisonner pose la question de l'avenir de la qualité des soins offerte à la population. Aussi, il souhaiterait connaître ses intentions sur ce dossier.

Texte de la réponse

Le ministre de la santé et des solidarités est particulièrement attentif à la formation des masseurs-kinésithérapeutes. Une réunion s'est tenue le 29 septembre 2005 avec les représentants des directeurs d'instituts, des étudiants et des masseurs-kinésithérapeutes en exercice afin d'étudier les modalités d'accès les plus pertinentes aux études paramédicales, et notamment à celles de masso-kinésithérapie. Un bilan des deux modes d'accès actuels a été demandé aux membres du groupe de travail. Parallèlement, une réflexion est engagée dans le cadre de la mise en place du dispositif licence-master-doctorat (LMD) pour adapter le contenu de l'enseignement dispensé au cours des études, aux besoins actuels de l'exercice de la profession de masseur-kinésithérapeute. Ce groupe de travail s'est réuni les 9 décembre 2005 et 21 février 2006. Le cahier des charges pédagogiques sera établi en concertation avec les professionnels permettant l'acquisition des compétences indispensables à l'exercice du métier de kinésithérapeute. Les propositions de cursus universitaire émaneront des universités et seront soumis aux instances universitaires compétentes.

Données clés

Auteur : [M. Maurice Giro](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69768

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 2005, page 6795

Réponse publiée le : 23 mai 2006, page 5529